

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise O3 CONSULTING

Néant *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le														
						3 1 1 2 2 0 2 3														
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	1 394 378													
	Production vendue	<table border="1"> <tr><td>biens</td></tr> <tr><td>services *</td></tr> </table>	biens	services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214												
			biens																	
			services *																	
	217		218	415 826																
			222	13 880																
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						224												
Production immobilisée*							226	6 000												
Subventions d'exploitation reçues							230	508												
Autres produits							232	1 830 592												
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)																				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	885 178											
	Variation de stocks (marchandises)*							236	-77 287											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	213 294											
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	3 000											
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier :17.070 - immobilier :)						242	724 019											
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE * 243 1 240)						244	3 469											
	Rémunérations du personnel*							250	29 089											
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	5 445											
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)						254	67											
	Dotations aux provisions							256												
	Autres charges	<table border="1"> <tr> <td rowspan="2"> <table border="1"> <tr><td>Autres charges</td></tr> </table> </td> <td>dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *</td> <td>259</td> <td></td> <td rowspan="2"> <table border="1"> <tr><td></td></tr> </table> </td> </tr> <tr> <td>dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles</td> <td>260</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>						<table border="1"> <tr><td>Autres charges</td></tr> </table>	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		<table border="1"> <tr><td></td></tr> </table>		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			262	431
<table border="1"> <tr><td>Autres charges</td></tr> </table>	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		<table border="1"> <tr><td></td></tr> </table>															
	Autres charges																			
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																			
Total des charges d'exploitation (II)																				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																				
Produits financiers (III) 280				Charges financières (V)																
Produits exceptionnels (IV)																				
Charges exceptionnelles (VI)																				
<table border="1"> <tr> <td rowspan="2"> <table border="1"> <tr><td>Charges exceptionnelles (VI)</td></tr> </table> </td> <td>dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)</td> <td>347</td> <td></td> <td rowspan="2"> <table border="1"> <tr><td></td></tr> </table> </td> </tr> <tr> <td>dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)</td> <td>348</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>								<table border="1"> <tr><td>Charges exceptionnelles (VI)</td></tr> </table>	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		<table border="1"> <tr><td></td></tr> </table>		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			300	
<table border="1"> <tr><td>Charges exceptionnelles (VI)</td></tr> </table>	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		<table border="1"> <tr><td></td></tr> </table>															
	Charges exceptionnelles (VI)																			
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348																			
Impôt sur les bénéfices* (VII)																				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)																				
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		36 564	314													
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*							316												
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles							318	9 586											
	Provisions non déductibles*							322												
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)							324	10 528											
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-c/c d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	5 200												
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249			251													
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998												
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999												
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																			
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342													
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989															
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138															
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344															
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993															
	BUD (44 sexdecies)	992																		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit							346											
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)							655											
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)							643											
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)							645											
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)								647												
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)								648												
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)								641												
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)								990												
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)							649													
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS																				
Bénéfice col. 1				Déficit col. 2																
Déficit de l'exercice reporté en arrière *																				
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS																				
Bénéfice col.1				Déficit col.2																

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		O3 CONSULTING			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		31 AVENUE DE LA MASSANE			66000 PERPIGNAN			
SIRET		8 9 4 4 5 5 6 9 0 0 0 0 1 2						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12			Durée de l'exercice précédent* 12			
					Exercice N clos le			
					3 1 1 2 2 0 2 3			
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net		
		1		2		3		
ACTIF-IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* Autres *						
		010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	707	030	67	640		
	Immobilisations financières* (1)	040	4 000	042		4 000		
	Total I (5)	044	4 707	048	67	4 640		
ACTIF-CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	15 880	052		15 880	
		Marchandises *	060	136 077	062	5 900	130 177	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	(2)	Créances	Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	292 179	070		292 179
				072	55 705	074		55 705
		Valeurs mobilières de placement	080		082			
		Disponibilités	084	41 491	086		41 491	
		Charges constatées d'avance*	092	9 497	094		9 497	
		Total II	096	550 829	098	5 900	544 929	
		Total général (I + II)	110	555 536	112	5 967	549 569	
PASSIF						Exercice N NET		
						1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			1 500		
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126			150		
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			43 860		
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136			36 564		
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142			82 075		
Provisions pour risques et charges		Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			432 522		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169		172	169	27 252	31 258		
	Comptes courants d'associés		173			1 494		
	Autres dettes		175			2 221		
	Produits constatés d'avance		174					
Total III		176			467 495			
Total général (I + II + III)		180			549 569			
RENVUIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

03 CONSULTING

SAS au capital de 1 500,00 euros

Siège social : 31 AVENUE DE LA MASSANE 66000 PERPIGNAN

RCS n°894455690- RCS PERPIGNAN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le 07 mai 2024, les actionnaires de la société 03 CONSULTING se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, à 09 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 36 564,33 Euros formant un résultat affectable de 36 564,33 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la distribution d'un dividende global de 36 564,33 Euros, soit 243,76 Euros par Actions.
Ce dividende sera payé au siège social à partir du 07/05/2024.

Sur ce dividende, et pour les actionnaires personnes physiques, il sera retenu à la source le montant du prélèvement forfaitaire unique de 30 %, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des actionnaires concernés.

Les droits bruts de chaque actionnaire avant retenue à la source relative au prélèvement forfaitaire unique prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- Mr MARUCCO CLEMENT : 12 188,11 Euros, éligibles au prélèvement forfaitaire unique de 30 %.
- Mr MOURET LAURENT : 12 188,11 Euros, éligibles au prélèvement forfaitaire unique de 30 %.
- Mr VERGES Pierre : 12 188,11 Euros, éligibles au prélèvement forfaitaire unique de 30 %.

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Mr MARUCCO CLEMENT : 8 531,69 Euros.
- Mr MOURET LAURENT : 8 531,69 Euros.
- Mr VERGES Pierre : 8 531,69 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours du ou des exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2022 : 30 000,00 €
- Clôture au 31/12/2021 : NEANT

Cette Résolution est adoptée à la majorité absolue.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 07/05/2024.

Signature de la Présidence :

Mr VERGES Pierre



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 549 569,28 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 36 564,33 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.